



Chèque d'acompte encaissé par le vendeur mais aucun produit livré

Par PECHAUVEAU, le 16/04/2016 à 17:51

Bonjour à vous,

J'ai commandé une planche de surf chez un artisan le 16/12/2015 (Monsieur Y). Il m'a demandé de verser un acompte pour lancer la commande et cela selon la somme de mon choix. J'ai apporté un chèque de 250 euros le 16/12/2015 et ce chèque a été encaissé par le vendeur le 29/12/2015.

[s]Le litige :[/s]

L'atelier de fabrication appartient à un autre vendeur (Monsieur X) . J'avais commencé à solliciter Monsieur X pour une planche de surf. Seulement, je me suis désisté pour aller voir Monsieur Y dans le même atelier. Je trouve que Monsieur Y travaille mieux.

[s]Le problème : [/s]

J'ai rectifié ma commande avant le lancement de la fabrication (taille de planche). Monsieur Y a reçu ma rectification de commande oralement et en main propre, mais il ne discute pas avec moi. Monsieur Y ne bouge pas d'un poil. Il n'a même pas commandé le pain de mousse nécessaire à la conception. Je crois que mes 250 euros sont usurpés du fait que je suis trop indécis.

Monsieur X propriétaire de l'atelier est en colère après moi (« Ici c'est chez moi » a-t-il dit).

Comment se sortir de ce pétrin ??? Merci

[s]/s][s]/s]